

Interventions régionales en faveur de l'aménagement du territoire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



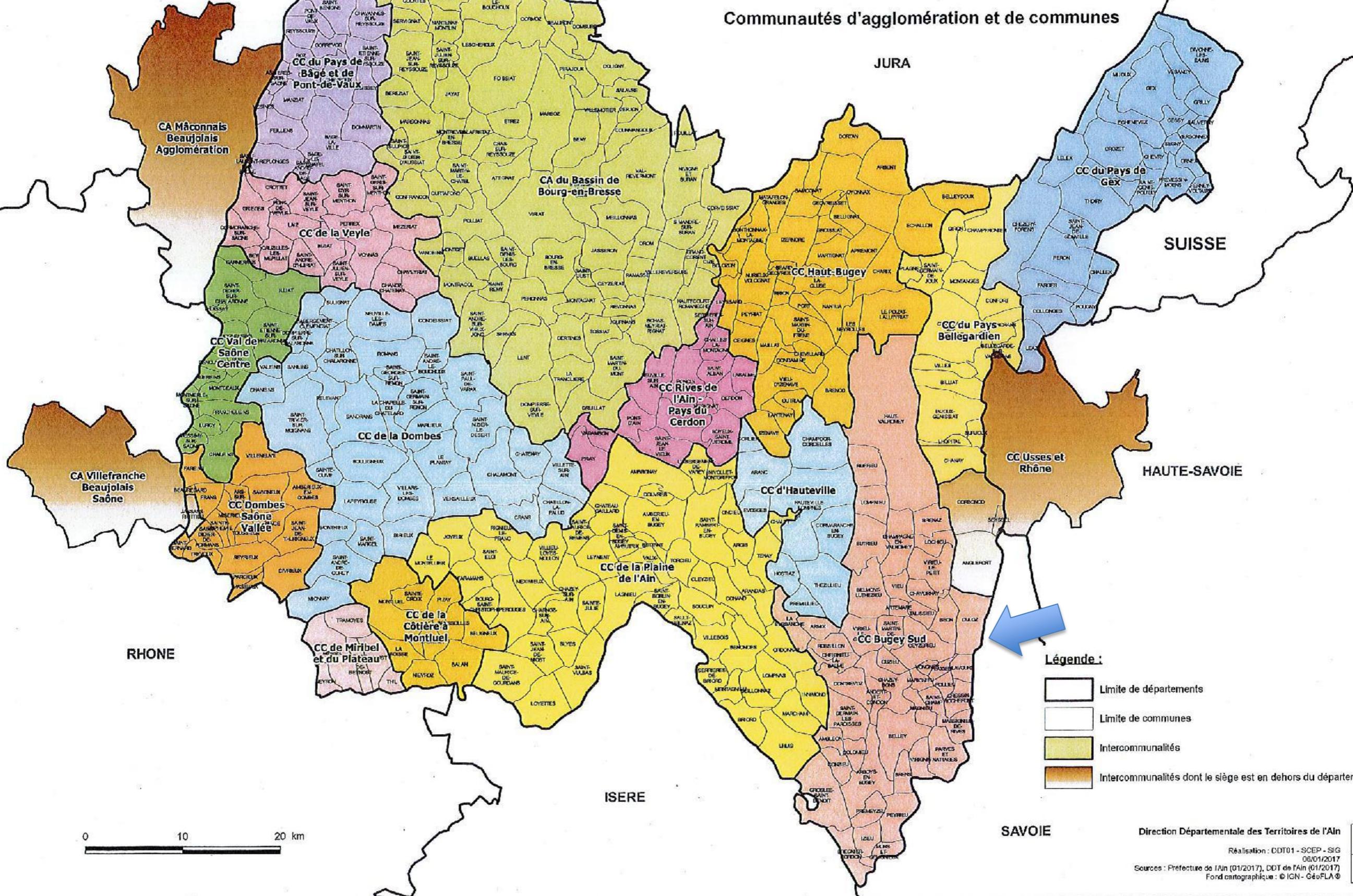
Les précédents contrats étaient :

- complexes à mettre en œuvre
- majoritairement axés sur des dépenses de fonctionnement
- devenus inadaptés dans leur territorialisation du fait de la refonte des intercommunalités

Les nouveaux contrats seront simples et en lien direct avec les maires et les élus de proximité.

Périmètres d'intercommunalités au 1er janvier 2017

Communautés d'agglomération et de communes



Légende :

-  Limite de départements
-  Limite de communes
-  Intercommunalités
-  Intercommunalités dont le siège est en dehors du département d'Ain

0 10 20 km





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Les Contrats
Ambition Région**

**Les nouveaux Contrats
Ambition Région sont fondés
sur les principes suivants :**

- **Plus de simplicité :**
des contrats et des dossiers d'instruction simplifiés,
- **Plus de confiance :**
le territoire décide de sa stratégie et de ses projets d'investissement.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Les Contrats
Ambition Région**

- **Négociation directe** Région et collectivités
- Une intervention portant essentiellement sur l'accompagnement des projets **d'investissement.**
- Une durée de **trois ans** avec une **programmation des opérations**



- **Une révision par avenant** sera possible sur la durée du contrat : un élément de souplesse pour prendre en compte les projets émergents.
- **Un élu régional référent** désigné pour chaque contrat + **un interlocuteur technique unique.**
- **Projets éligibles** : tous les projets d'aménagement du territoire, cohérents avec la stratégie de l'intercommunalité.
- Un principe simple : **aucun EPCI ne verra son enveloppe baisser par rapport aux anciens contrats.**



- les projets d'investissements soutenus relèvent **essentiellement d'une maîtrise d'ouvrage publique,**
- l'aide régionale peut aller **jusqu'à 50 % des dépenses** (sous réserve de la législation en vigueur),
- un **plancher** de subvention régionale est fixé à **30 000 €**
- les projets centrés exclusivement sur les travaux d'assainissement et de réhabilitation de voirie sont exclus.
- les projets pour lesquels une réponse existe dans une politique régionale sectorielle sont prioritairement orientés vers cette politique.
- Les projets en contradiction avec un positionnement politique régional sectoriel ou qui auraient été volontairement exclues ne pourront pas trouver leur place dans un contrat.



- Jusque-là, la Région finançait en priorité les projets des grandes communes ou de dimension intercommunale et délaissait la ruralité.
- Il n'existait pas de dispositif spécifique pour les petites communes ni en Auvergne ni en Rhône-Alpes.
- Aujourd'hui, nous réalisons **un rééquilibrage en faveur des petites communes.**
- Cette année Auvergne-Rhône-Alpes étant la première Région de France en économies de fonctionnement, nous lançons un plan pour les petites communes **en plus des Contrats Ambition Région.**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**La Région aux
côtés de la ruralité**

**60 millions d'euros supplémentaires
sur trois ans pour les petites communes
comprenant deux bonus**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**La Région aux
côtés de la ruralité**

**Un bonus ruralité de 30 millions d'euros
pour les communes de moins de 2000
habitants :**

- Projets à partir de **3000 euros**,
- Taux de subvention régionale **maximum de 40%**.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**La Région aux
côtés de la ruralité**

**Un bonus bourgs-centres de 30 millions
d'euros pour les communes entre 2000
et 20 000 habitants :**

- Plancher d'intervention régionale à **15 000 euros**,
- Taux de subvention régionale compris **entre 20%
et 40%**.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**La Région aux
côtés de la ruralité**

**Tout type de projet peut faire
l'objet d'un accompagnement :**

- ✓ Réaménagement de la place du centre,
- ✓ Rénovation de bâtiments,
- ✓ Renforcement de l'accessibilité,
- ✓ Création d'un point multi-services...



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**LES MODALITES
FINANCIERES**

Les dotations financières mobilisables pour la Communauté de communes Bugey Sud

- ✓ Contrat Ambition Région : 1 753 000 € sur 3 ans
- ✓ Bonus Ruralité : 475 000 € sur 3 ans
- ✓ Bonus Bourg Centre : 107 000 € sur 3 ans

À confirmer début 2017



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Élu régional référent : Stéphanie Pernod Beaudon

Référent technique : **Marie-Sophie Mathon** (04 26 73 51 67)

marie-sophie.mathon@auvergnerhonealpes.fr

Une hotline est également à votre disposition :

- Par téléphone : au 04 26 73 40 40 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Sur internet : www.auvergnerhonealpes.fr/ambitionregion



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Maquette financière Contrat Ambition Région (CAR)



PROJET CONTRAT AMBITION RÉGION CC Bugey Sud PROGRAMME OPERATIONNEL SUR 3 ANS 29-11-2017



Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale		Autres financements sollicités
					Taux	Montant de subvention sollicité	
CCBS	Améliorer et diversifier l'offre de mobilités à l'échelle intercommunale	<i>Investissements pour améliorer l'offre de mobilités sur le territoire : expérimentation transport urbain Belley, matérialisation des arrêts de bus et des aires de co-voiturage, refonte transport à la demande, Plan de Déplacement Inter-Entreprise Bugey Développement (PDIE), PDE Centre Hospitalier de Belley, acquisition véhicule électrique CCBS, plateforme GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), bornes d'informations numériques... Les opérations seront précisées au moment de l'avenant au Contrat Ambition Région en articulation avec les politiques de la Région en matière de transport.</i>	2017 - 2020	500 000 €	28%	140 000 €	Contrat ruralité Etat, LEADER, Massif du Jura
CCBS	Réalisation d'une boucle de liaison de la ViaRhôna au pôle de services de Belley	<i>Création d'un itinéraire vélo de rabattement en mode doux permettant de relier la ViaRhôna au centre-ville de Belley (2 km)</i>	2018-2020	500 000 €	30%	150 000 €	Contrat de ruralité Etat, Département (Plan nature)
CCBS	Aménagements liés à la pratique du vélo, notamment sur la ViaRhôna	<i>Aménagements de sanitaires et points d'eau, aires de jeux et de pique nique, boxis sécurisés...</i>	2018-2020	200 000 €	30%	60 000 €	Contrat de ruralité Etat Département (Plan nature)
CCBS	Fournitures et pose de la signalétique d'information locale selon les prescriptions du schéma directeur en cours de réalisation	<i>Achat et pose de panneaux concernant l'ensemble des activités économiques : tourisme, commerce, services, industrie ainsi que le patrimoine. Objectifs de continuité du guidage, lisibilité des messages, homogénéité des panneaux et lutte contre les nuisances visuelles. Les maîtrises d'ouvrage pourront être précisées au moment de l'avenant au Contrat Ambition Région.</i>	2018-2020	500 000 €	23%	115 000 €	LEADER, Contrat ruralité Etat



La Région Auvergne-Rhône-Alpes



Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT			Autres financements sollicités
					Taux	Montant de subvention sollicité	
CCBS	Aménagements du site de la cascade de Glandieu	<i>Classée par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS), la cascade de Glandieu, porte d'entrée sud du territoire, est le site naturel remarquable le plus fréquenté du territoire (plus de 80 000 visiteurs chaque année). Les travaux concernent la réhabilitation d'un bâtiment en friche au pied de la cascade pour y installer des producteurs du terroir (dont viticulture) et artisans d'art et à aménager les abords du site.</i>	2018-2020	1 500 000 €	27%	408 000 €	LEADER pour étude, Contrat de ruralité Etat, FEDER Massif du Jura, Département
SIVOM Valromey	Travaux observatoire astronomique de la Lèbe à Sutrieu (Valromey)	<i>Installation d'un planetarium (coupole de 7m de diamètre pouvant accueillir 40 personnes) et achat d'équipements scientifiques.</i>	2017 - 2018	218 410 €	14%	30 000 €	FNADT Massif, FEDER Massif, Département
CCBS	Construction d'un centre aquatique	<i>Rayonnement intercommunal ; piscine actuelle obsolète ; éventuellement couplé à un espace de loisirs privé.</i>	2017 - 2020	10 000 000 €	8,5%	850 000 €	Contrat de ruralité Etat, CNDS
TOTAL				13 418 410	13%	1 753 000 €	

Hors bonus ruralité sur 3 ans < 2 000 habitants	475 000 €
Hors bonus bourgs-centres soit Belley et Culoz sur 3 ans	107 000 €



Enveloppe Région sur 3 ans (investissements) hors bonus ; avec bonus : 2 335 000 €	1 753 000 €
---	--------------------